

Groupe Tétraz Jura

Propulsé par [AssoConnect](#)

Newsletter du Groupe Tétraz Jura

mars 2024



Suivi des populations
Prospections hivernales

Comme chaque année les techniciens de l'OFB, l'ONF, RNNHCJ, PNRHJ, FDC, LPO et ADEFOR se sont retrouvés en janvier pour planifier les suivis des populations de Grand tétras.

L'objectif annoncé était ambitieux : terminer le suivi génétique en une année, soit 1800 hectares de prospection pour la seule forêt du Risoux.

L'ensemble des partenaires du GTJ avaient répondu présents et étaient prêts à mobiliser du temps agents pour nous aider à atteindre cet objectif.

Malheureusement, l'absence de neige nous a brutalement confrontés à la réalité : impossible de réaliser les suivis dans de bonnes conditions. En effet, le protocole génétique demande un minimum de 80% de neige au sol (neige de plus de 5 jours) pour optimiser la détection des indices. C'est la première fois que nous sommes contraints de renoncer totalement au suivi hivernal.

Or, terminer le suivi génétique cette année était particulièrement important pour nous cette année. En effet, la révision de la stratégie nationale Grand tétras (ou PNA Grand tétras) débutera prochainement. La mission devrait être confiée au CEN Occitanie qui aura 12 mois pour mener à bien ce travail. Dans le massif jurassien, nous avons choisi de rédiger, dès à présent, une feuille de route qui sera soumise aux partenaires, aux acteurs du territoire ainsi qu'aux services de l'état et intégrée au document national.

Les données acquises grâce au suivi génétique nous auraient permis de compléter nos analyses et de disposer d'une base de connaissance couvrant l'ensemble des zones de présence du massif jurassien.

Toutefois, l'absence de suivi hivernal en 2024 ne remettra pas en cause les propositions qui seront formulées. Mais les données récoltées nous auraient permis d'alimenter nos réflexions.

Le suivi génétique devrait donc s'achever en 2025, pour autant que l'enneigement nous le permette.





Réseau d'observation de la Gélinotte des bois

Le travail d'amélioration des connaissances sur la Gélinotte des bois se poursuit.

Le réseau compte désormais une soixantaine de personnes formées dans les trois départements du massif jurassien.

Là aussi le déficit d'enneigement a rendu la tâche des observateurs plus difficile. Mais le travail avance et de nombreuses mailles sont actuellement prospectées.

Vous pouvez consulter le bilan de la saison passée en cliquant [ici](#).

©Bernard Bellon

Les projets en cours

Un protocole test pour évaluer la fréquentation

La fréquentation humaine dans les espaces naturels - qu'ils soient ou non protégés - est devenue au fil des années un véritable sujet de préoccupation.. Les lacs jurassiens sont soumis à une pression grandissante et les étés caniculaires amplifient les problèmes.



La question de l'importance de la fréquentation sur le Grand tétras se pose depuis longtemps ; un premier protocole de description de la fréquentation a été utilisé, en périodes hivernale et printanière, entre 2011 et 2020. S'il a permis de rassembler des

informations pertinentes, l'absence d'un protocole scientifique robuste, nous a empêché de pousser les analyses plus loin. Depuis le printemps 2023, nous testons un nouveau protocole mobilisant plus de 40 pièges photos, posés sur des mailles d'un hectare.

En disposant d'indicateurs fiables, et robustes nous pourrions fournir des éléments de connaissances aux gestionnaires et aux services de l'état. Nous pourrions également oeuvrer à la mise en place d'actions de communication/sensibilisation et de conservation.

La présentation de ce projet est consultable en suivant ce [lien](#) et si vous souhaitez plus d'informations, [Vincent](#) sera heureux de vous répondre.

©groupe tétras jura

Mieux informer les usagers sur la réglementation des APPB

Cet hiver encore il a été difficile de faire [respecter la réglementation](#) comme en témoignent les procédures engagées par les agents de la police de l'environnement, de l'ONF et de la gendarmerie.

Pour certains usagers, l'absence de neige est synonyme d'absence de réglementation ce qui n'est évidemment pas le cas. Des rappels ont été nécessaires pour informer les usagers.

Le GTJ a publié sur ses réseaux de courtes vidéos, également mises à disposition des offices de tourisme. Le site web de l'association mis à jour et complété d'une cartographie google pour faciliter la compréhension du texte complexe de l'APPB (à retrouver en suivant ce [lien](#)). La RNNHCJ a également reprécisé les règles qui s'appliquent sur son territoire et nos partenaires se sont fait les relais de ces informations. Malheureusement, malgré nos efforts, de nombreux randonneurs sont sortis des itinéraires autorisés, parfois même avec leur chien.

La présence d'animateurs du GTJ sur les sites a permis de sensibiliser plusieurs groupes, mais n'a pas été suffisante pour véritablement réduire la fréquentation dans ces espaces protégés.

Par ailleurs, le déneigement précoce a facilité l'accès des véhicules à moteur, au coeur des massifs très tôt dans la saison. La réglementation qui s'applique jusqu'au 14 mai est globalement difficile à faire respecter car peu compréhensible.

Grâce au financement obtenu dans le cadre du Fond vert, il est prévu d'installer de nouveaux panneaux d'information en 2024 et 2025. Ces panneaux afficheront un message clair et adapté à chaque période et seront ainsi plus faciles à comprendre. Le projet sera présenté aux communes concernées à partir du printemps 2024.

Point sur l'actualité : Quoi de neuf ?

Vosges : Le projet de réintroduction fait parler dans les médias



Le projet de réintroduction, porté par le PNR des ballons des Vosges provoque un débat passionné dans le massif des Vosges. Ce projet a fait l'objet d'une consultation du public qui s'est terminée le 24 mars ; il ne fait aucun doute que les avis seront très tranchés.

Deux sites de relâchés ont été identifiés par l'équipe projet (qui mobilise une dizaine de personnes). L'objectif est dans un premier temps de permettre l'installation d'une petite population en relâchant des oiseaux norvégiens dans deux espaces naturels protégés. Les captures seraient réalisées ce printemps et quatre sites de captures ont déjà été identifiés. La période de relâché devrait s'étaler sur cinq voire dix ans et de nombreux suivis sont prévus.

Ce projet avance à marche forcée (avec moins de dix oiseaux estimés sur le territoire vosgiens) et ne parvient à convaincre ni les associations de protection de la nature, ni les scientifiques, qui avaient émis des avis défavorables en 2023.

Dans la presse :

France bleu, le [04 mars](#) et le [12 mars](#)

France 3 Franche-Comté le [11 mars](#)

L'avis de [Vosges Nature Environnement](#)

**Union Européenne : Le
parlement adopte la loi
"Restauration de la nature"**

Protéger les écosystèmes existants et réparer les dégradations déjà subies sont les objectifs de cette loi qui fait partie du "Pacte vert". Le texte prévoit la restauration d'au moins 20% des terres et mers de l'UE d'ici à 2030 et de tous les écosystèmes dégradés d'ici à 2050... alors que 80% des habitats européens sont en mauvais état, l'objectif est ambitieux ! Les écosystèmes forestiers sont directement concernés : augmentation du taux de bois mort et plantation (3 milliards d'arbres plantés d'ici 2023) sont cités en exemple.



Bien que ce texte ait été âprement négocié par les différents échelons de la démocratie européenne, il représente une véritable opportunité pour les écosystèmes. Cette loi , adoptée très récemment par le parlement (27 février 2024) doit maintenant être appliquée par les Etats membres. Quels seront les objectifs fixés par la France, les moyens mobilisés, les méthodes choisies ?

Autant de questions qui trouveront des réponses prochainement.

Pour en savoir plus :

[Toute l'europe.eu](https://touteleurope.eu) ou [France info](https://franceinfo.fr)

France : Mauvaise nouvelle pour les forêts de protection

Alors que l'Union Européenne prend des engagements forts dans le cadre de son Pacte vert, l'État français revoit sa législation concernant les forêts de protection.

Jusqu'à présent le statut de protection de ces forêts était très fort puisque la loi précisait *"que le classement en forêt de protection interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation des sols de nature à compromettre la conservation ou la protection des boisements et garantit ainsi la pérennité de l'état boisé"*.

Le décret publié le [29 décembre 2023](#) facilite le déclassement de ces espaces et la réalisation de travaux.



Désormais, le ministre en charge de la forêt peut déclasser jusqu'à 100 hectares de forêt (sans dépasser 2% de la surface classée). D'autres dispositions sont par ailleurs supprimées du code forestier (interdiction de défrichage, fouille, extraction...) permettant notamment de créer des équipements (démontables) pour l'accueil du public.

Le Conseil National de la Protection de la Nature, qui n'avait pas été consulté par le ministère, s'est autosaisi du projet de décret et *"s'étonne que l'État s'engage à renforcer les zones de protection forte, et que dans le même temps, il cherche à en réduire la portée"*.

©photo wikipédia - forêt domaniale du Boutat (isère)

Haut-Jura : Les projets de parcs éoliens reviennent !



La commune de la **Rixouse** près de St Claude a lancé fin 2023 son projet de parc éolien. Trois machines de 250 mètres pourraient être installées sur la commune.

L'entreprise Valeco, qui porte le projet a déjà lancé les études environnementales. Le GTJ a rencontré dernièrement un représentant de l'entreprise et a alerté sur la présence possible de la Gélinoite des bois, espèce discrète qui demande une véritable expertise pour être détectée.

Le projet est actuellement soumis à la DREAL BFC qui devra donner un premier avis. Selon les premières conclusions, un mat de mesure pourrait être installé à la fin du mois d'août.

La commune de **Échallon** (01) réactive également son projet, après qu'il ait été rejeté par les services de l'État en 2021. Le GTJ a rappelé son opposition à ce projet lors de la consultation organisée en février.

Le GTJ suivra ces deux projets avec attention !

À vos agendas 2024

Trois dates sont déjà réservées dans l'agenda du GTJ, vous viendrez nous voir ?

- 26 mai 2024 : Fête de la nature ([Val de consolation](#))
- 5 & 6 juillet 2024 : Festival "Montagne en partage" - Col de la faucille
- 6, 7 & 8 septembre : [Festival photos](#) "Maiche avec la nature"

N'hésitez pas à nous solliciter pour d'autres manifestations, nous serons heureux d'y participer afin de présenter le GTJ et ses actions et de recruter de nouveaux bénévoles.

Par ailleurs, avec l'arrivée des beaux jours, nous allons reprendre le chemin des marchés ! Si votre commune organise un marché alimentaire, n'hésitez pas à nous en informer. Nous pourrions alors y installer un stand dans le but de sensibiliser les habitants à la biodiversité forestière.

Pour toutes ces manifestations, votre aide est la bienvenue, que ce soit pour échanger avec les visiteurs, contribuer à la logistique ou simplement discuter !

Si vous avez des idées de manifestations, ou envie de donner un coup de main, contactez [Alexandra](#) ou [Marjolaine](#)

Vie associative

Prochaine Assemblée Générale

L'Assemblée Générale du Groupe Tétras Jura se tiendra le **5 avril 2024 à partir de 18h** à la maison du PNRHJ à Lajoux.

N'oubliez pas de renouveler votre adhésion (cela est aussi possible le jour de l'AG) pour pouvoir prendre part à l'élection des membres du conseil d'administration.

À l'issue de la partie statutaire un apéritif dinatoire sera offert. Puis, à partir de 21h, dans la **toute nouvelle salle de projection**, nous découvrirons "Le chant de la forêt du Risoux". Ce spectacle sonore utilise les travaux d'éco-acoustique du Parc. Les sons d'un

milieu et les ressentis des amoureux de la forêt et des paysages sonores vous plongeront dans le Risoux, sur une temporalité s'étendant sur 8 décennies.

Inscription [Je m'inscris à l'AG via Asso connect](#) ou par mail auprès [d'Alexandra](#)

Cotisations 2024

N'oubliez pas de **renouveler votre adhésion** au Groupe Tétras Jura.

Les tarifs sont inchangés :

- 15 € pour une adhésion individuelle
- 20€ pour une famille
- 30 € pour une association.

Plusieurs méthodes de paiement sont possibles :

- Par chèque à l'ordre du GTJ (9 impasse du tacon 39370 Les Bouchoux)
- Via [Asso Connect](#) pour un paiement en ligne.

Les dons sont également possibles et toujours déductibles de vos impôts à hauteur de 66 %, pensez-y !

Dans la boutique

Il reste des calendriers 2024 ! Prix promo 15 €,

et toujours les livres, T-shirts et encore quelques mugs. Pour faire plaisir ou se faire plaisir !

[La boutique en ligne](#)

Nos financeurs en 2023



Contact

Groupe Tétrás Jura - 9 impasse du
Tacon - 39370 Les bouchoux

contact@groupe-tetras-jura.org ou
03.84.41.13.20



*Vous recevez cet email en raison de votre inscription à la liste de diffusion de
GROUPE TETRAS JURA.*

[Je ne souhaite plus recevoir ces emails](#)

[Voir le mail dans votre navigateur](#)

Copyright © 2024 Groupe Tétrás Jura

Le Grand Tétrás, 9 impasse du Tacon , Lot. des Couloirs, 39370 LES BOUCHOUX, France

